

Direction
Téléphone
03.26.50.59.02
Mél.
secretariat.direction@crous-
reims.fr
14B allée des Landais
CS 40046
51726 Reims Cedex

Vu le code de l'Education,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général de la comptabilité publique,
Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu l'arrêté ministériel en date du 15 juin 2023 portant nomination de Monsieur Raymond CARRASSET dans l'emploi de Directeur général du CROUS de Reims,
Vu l'arrêté de nomination en date du 1^{er} septembre 2020 de Monsieur Antoine BLOQUET,

Le Directeur général du C.R.O.U.S. de REIMS soussigné, donne délégation de signature à :

**Monsieur Antoine BLOQUET,
Responsable Patrimoine**

Pour signer au nom du Crous de Reims :

Organisation de travaux, chantier et toute procédure associée

- signature des permis de feu
- signature des plans de prévention
- gestion de premier niveau des chantiers et prise de mesures conservatoires face à tout risque, désordre ou préjudice

Gestion des personnels affectés à l'équipe mobile placés sous son autorité directe selon organigramme fonctionnel

- Organisation des plannings des personnels
- Communication des absences au service RH et autres événements de gestion
- Gestion de premier niveau des autorisations d'absence et des congés

Actes d'ordonnancement

- Bons de commande concernant le ou les comptes budgétaires gérés par le service, uniquement pour les crédits de fonctionnement et d'investissement à hauteur de 1000 € HT maximum.
- Bons de livraison
- Prise en charge de factures (certification du service fait)

Courriers

- Tout courrier traitant des problèmes relatifs au patrimoine immobilier du Crous à l'exception :
 - de ceux destinés :
 - aux élus et personnalités
 - aux collectivités territoriales et locales
 - au CNOUS ou Ministères
 - aux Recteurs d'académie, de l'ESRI et de Région académique et autres services déconcentrés de l'État
 - de ceux traitant une demande de dérogation à la réglementation interne et générale
 - de ceux répondant favorablement à une sollicitation directe d'entreprise et portant sur une facilité d'exécution ou une modification structurelle des attendus de la commande ou du service (prix, délais, prestations, hygiène et sécurité)

Stagiaires

- Attestations de présence
- Évaluation des stages

Convention de stage sous réserve que le stage ne soit pas rémunéré. Tout stage doit faire l'objet d'une information préalable du service Rh.

La présente délégation est valide jusqu'aux fins de fonction du délégant ou du délégataire.

À Reims, le 21 août 2024

Signature du délégataire

Antoine BLOQUET

Le responsable
du service patrimoine du Crous de Reims

Antoine Bloquet

Le Directeur général du C.R.O.U.S

Raymond CARRASSET

ip

Raymond CARRASSET
Directeur Général
21 août 2024